

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture
070-217004332-20240711-D-20-2024-DE
Date de télétransmission : 16/07/2024
Date de réception préfecture : 16/07/2024

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, et le onze du mois de juillet à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 juillet 2024, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, Mme Fabienne LEMOINE, Mme Séverine CHARLOT, M. Romain MUNIER, M. Pierre ARTAUX, M. Gilles GARDIENNET, Mme Marie-Noëlle MOUGIN, Mme Annie BAUMLIN, Mme Caroline DORMOY.

Absents excusés :

Ont donné pouvoir : M. Valentin COLLEUILLE à Mme Véronique BATISSE
Mme Estelle TURAN à Mme Séverine CHARLOT

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour concernant :
- Association « Aux Bonheurs des Aristochats » – Demande de subvention

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

PROCES-VERBAL D'INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL APRES DEMISSION

20/2024

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Stéphane CHEVILLARD élu sur la liste « Quincey Passion Commune », a présenté par courrier en date du 4 avril 2024, reçu en mairie le 5 avril 2024 sa démission de son mandat de Conseiller Municipal. Monsieur le Préfet de la Haute-Saône a été informé de cette démission en application de l'article L.2124-4 du CGCT.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Madame Fabienne LEMOINE est donc appelée à remplacer Monsieur Stéphane CHEVILLARD au sein du Conseil Municipal. En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020 et conformément à l'article L.270 du code électoral Madame Fabienne LEMOINE est installée dans ses fonctions de Conseillère Municipale.

Le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Fabienne LEMOINE en qualité de Conseillère Municipale.

Madame Fabienne LEMOINE prend ses fonctions immédiatement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **12 juillet 2024**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance


Veronique BATISSE

En Mairie, le **12 juillet 2024**
Le Maire,

Bruno BIDOYEN

